

60 Et comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat demeure serein. Je vous rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des autres sont irrecevables.

65 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus ce soir, les représentants de la Ville et de l'arrondissement peuvent user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira bien entendu de rectifier seulement un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis.

70 Sur ce, nous allons commencer. On va appeler les premières personnes qui sont madame Catherine Saint-Germain et Marie-Michèle Mondor.

75 Vue les challenges logistiques que nous avons avec ce qui se passe à côté, je vais demander à tout le monde de parler très fort, très proche du micro afin que tous les gens qui se sont déplacés puissent bien entendre vos propos. Donc, je vais peut-être être un peu insistante là-dessus quand je vais regarder si tout le monde entend bien, parce que c'est bien important que tout le monde entende. Je suis sincèrement désolée pour les conditions de la salle, nous sommes aussi désolés que vous l'êtes. Nous ne savions pas que ce serait dans ces conditions.

80 Alors, je vais le rappeler à tout le monde. Nous avons tous lu les mémoires, nous les avons analysés. Alors, on vous invite à aller à l'essentiel, à essayer de nous convaincre des points les plus importants que nous aurions pu ne pas voir et on vous écoute avec attention.

85 **Mme CATHERINE SAINT-GERMAIN :**

Bonjour. Bonjour, Mesdames les commissaires et Monsieur le commissaire. Donc, je nous présente, Catherine Saint-Germain et ma collègue Marie-Michèle Mondor. Nous représentons le Centre intégré universitaire de Santé et Service sociaux du Centre-Sud de l'Île-

90 de-Montréal, plus précisément la coordination territoriale de Santé publique et développement des communautés.

Donc, notre mission c'est de veiller à la santé et au bien-être de la population sur deux territoires de réseaux locaux, dont celui de Sud-Ouest Verdun qui comprend l'Île-des-Soeurs.

95 Donc, notre établissement a une vision large de la santé qui comprend plusieurs déterminants de la santé. Donc, on a les déterminants, des caractéristiques individuelles qui ont trait aux caractéristiques sociaux-économiques. Les milieux de vie. On pourrait parler de l'habitation, les aménagements, les différents systèmes, le contexte global. Donc, pour nous le PPU est une bonne opportunité de pouvoir agir sur différents de ces déterminants-là et venir agir
100 et réduire les inégalités sociales de santé.

Peut-être rapidement, sur le profil de la population et les inégalités sociales de santé sur l'Île-des-Soeurs. Donc, les principales caractéristiques, il y a quand même une bonne proportion de personnes âgées qui habitent sur l'Île-des-Soeurs, qui sont à risque de vivre de l'isolement.

105 J'aimerais apporter quand même votre attention sur des données récentes du dernier recensement. On dénote quand même 20,8% des enfants âgés de zéro-cinq ans qui vivent dans une famille sous le seuil de faible revenu à l'Île-des-Soeurs.

110 Puis parlant de pauvreté, on a 2 665 personnes qui vivent aussi sous le seuil de faible revenu. Puis il y a une population immigrante en augmentation aussi à l'Île-des-Soeurs. Donc, on pourrait penser aussi qu'ils vivent des difficultés au niveau de barrière de la langue, aussi des difficultés économiques vues à l'arrivée, quand on arrive dans un pays autre.

115 On voudrait tout d'abord quand même souligner les bons coups qui sont présents dans le PPU. Donc, au niveau du transport actif et sécurisation des déplacements. Donc, toutes les initiatives en lien avec des aménagements de transport actif, pour nous, là, on voit qu'il y a vraiment un impact sur la santé des gens. Et également pour la lutte contre les îlots de chaleur,

120 on sait à quel point, on en a beaucoup parlé, les vagues de chaleur, à quel point qu'il y a un impact sur la santé des gens, surtout sur les populations les plus vulnérables. Donc, on souligne les initiatives en lien avec le verdissement et la réduction des surfaces asphaltées.

Mme MARIE-MICHÈLE MONDOR :

125 Bien, c'est un PPU en milieu urbain qui va être situé à côté d'une autoroute, à côté aussi du REM. On a des inquiétudes par rapport au bruit et à la qualité de l'air, à l'impact que ça peut avoir sur la santé de la population.

130 Donc, on recommande de suivre les recommandations de la direction régionale de santé publique qu'ils ont émis lors d'un avis publié en 2017. Entre autres, de n'avoir aucun usage sensible à moins de 150 mètres de l'autoroute, c'est-à-dire des usages ciblés pour les personnes les plus à risque. D'avoir des mesures de mitigation efficace, par exemple mur antibruit, végétation dense. Et de n'ajouter aucun nouvel usage sensible à moins de 50 mètres de l'autoroute.

135 **Mme CATHERINE SAINT-GERMAIN :**

140 Un des déterminants majeurs de la santé, on parle de l'accès à l'alimentation. Évidemment, l'Île-des-Soeurs on dénote un accès très limité aux fruits et aux légumes frais et également un accès économique plus difficile pour les personnes vivant sous le seuil de faible revenu. On dénote très peu d'initiative en sécurité alimentaire sur le territoire de l'Île-des-Soeurs. Comment est-ce que le PPU pourrait venir jouer un rôle par rapport à ça :

145 - Au niveau des aménagements, des espaces verts, on pourrait favoriser les jardins communautaires ou collectifs;

- Augmenter l'accessibilité aux commerces d'alimentation, par exemple en améliorant le transport en commun;

- Et la Ville ou l'arrondissement pourrait favoriser également le développement de projets en sécurité alimentaire via les différents programmes.

150

Mme MARIE-MICHÈLE MONDOR :

Le logement est un déterminant important de la santé. Actuellement, il n'y a aucun logement social sur l'Île-des-Sœurs. Les prix des logements sont assez élevés et les taux d'inoccupation sont très, très bas. C'est difficile de se trouver un logement et d'autant plus un logement abordable financièrement sur l'Île-des-Sœurs.

155

On pense que le PPU doit prévoir des logements pour l'ensemble de la population pour avoir une réelle mixité dans le secteur du PPU. Donc, on recommande d'appliquer la stratégie d'inclusion actuellement en vigueur et le futur règlement pour une métropole mixte de façon rigoureuse.

160

On suggère aussi, on recommande à la Ville de développer une stratégie foncière, une stratégie immobilière pour acquérir des terrains, soit par le droit de préemption, l'achat de terrain ou d'autres outils qui sont à la disposition de la Ville pour atteindre le seuil d'au moins 20% de logements sociaux sur le territoire du PPU.

165

On pense que les logements sociaux sont essentiels afin que les bienfaits de toute la vision TOD puissent bénéficier à l'ensemble de la population et non seulement aux personnes les plus fortunées. C'est le genre de mesure qui peut permettre de réduire les inégalités sociales de santé.

170

Au niveau des équipements collectifs. Donc, on constate déjà qu'il manque certains équipements collectifs sur l'Île-des-Sœurs. On recommande que la Ville agisse en amont, avant le développement du secteur, pour acquérir des terrains ou des bâtiments et réserver des espaces pour les équipements collectifs.

175

180 Et aussi, la Ville et l'arrondissement ont un rôle à jouer pour soutenir les organismes communautaires par des espaces, par des locaux, mais aussi par un financement adéquat pour que ceux-ci, pour que les organismes communautaires puissent desservir la nouvelle population qui va arriver sur l'Île-des-Soeurs.

185 On travaille, nous, dans le réseau local du Sud-Ouest Verdun. On a l'exemple de Griffintown où ce type d'intervention là n'a pas été prévu, donc réserver des terrains, des emplacements.

190 Actuellement, on travaille pour développer un projet de CLSC, école, CPE et les seuls terrains qui restent, ce sont les terrains ciblés pour développer du logement social, qui ont été réservés pour le logement social. Les autres terrains bien, il n'y en a pas, il n'y en a pas d'espace ou c'est beaucoup trop cher. Donc, on croit vraiment qu'il doit y avoir une action dès maintenant pour réserver, acquérir des terrains et des espaces pour les équipements collectifs.

195 Au niveau des espaces publics, il y a certaines places publiques qui sont prévues dans le PPU. On croit que ces espaces publics là doivent être prévus pour desservir une grande variété de besoins de l'ensemble de la population.

200 Donc, inclure des parcs pour enfants, des espaces où les jeunes peuvent être, peuvent aller passer du temps, des lieux de rassemblement pour les aînés aussi. Évidemment, que ces espaces publics soient accessibles universellement et de collaborer avec les partenaires pour qu'il y ait une appropriation de ces espaces-là par l'ensemble de la population. Donc, avec les partenaires, on pense aux partenaires communautaires aussi, pour occuper de façon positive ces espaces-là et qu'il y ait une appropriation par les populations aussi plus défavorisées.

205 Enfin, en conclusion. On croit que le PPU peut être un levier pour créer des égalités sociales de santé en portant une attention particulière aux populations plus défavorisées et en étant... Si la Ville est proactive, il faut prendre en compte leur besoin et leur réalité. Donc, en favorisant par exemple des exercices d'aménagements participatifs avec des organismes

communautaires qui vont rejoindre les populations plus défavorisées. Ça permet de donner une voix aux populations qui sont généralement absentes des consultations.

210

Voilà! Merci.

LA PRÉSIDENTE :

215

Alors, merci beaucoup pour votre contribution à la réflexion pour le PPU. Je vais demander à mes collègues s'ils ont des questions.

Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :

220

Bonsoir. Merci pour votre présentation. Vous avez une recommandation, la 12, où est-ce que vous mentionnez l'apport d'espace vert, de parc, et tout. Avec qu'est-ce que vous nous mentionnez au niveau du 150 mètres...

Mme MARIE-MICHÈLE MONDOR :

225

De dégagement par rapport à l'autoroute.

Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :

230

Effectivement, dégagement de la direction de Santé publique. Où est-ce que vous voulez voir ces installations-là. Est-ce que vous avez réfléchi?

Mme MARIE-MICHÈLE MONDOR :

235

On n'est pas des urbanistes. On n'a pas de recommandations précises quant aux emplacements. Dans les recommandations, la DRSP, dans le 150 mètres c'est les usages sensibles. Donc, il peut y avoir des espaces verts, mais pas un parc pour enfants juste à côté de

240 l'autoroute. Ça fait qu'idéalement bien, c'est dans les zones plus éloignées où on va favoriser que les gens... Bien dans le fond, des espaces où les gens vont passer du temps et que ça ne soit pas juste à côté de l'autoroute, que ça soit plus loin.

245 Il y a des espaces qui peuvent être aménagés ou des édifices avec des mesures de mitigation efficaces. Dans le rapport de l'avis de la Direction régionale de santé publique, ils recommandent certaines mesures de mitigation qui peuvent être efficaces et qui peuvent permettre l'utilisation des espaces plus proches de l'autoroute. On vous référerait à la Direction régionale de la santé publique pour tous les détails. Ce sont les spécialistes à ce niveau-là.

Mme MARIE-CLAUDE MASSICOTTE, commissaire :

250 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

255 Monsieur Gaétan?

M. GAÉTAN MASSICOTTE, commissaire :

260 Vous parlez dans votre mémoire, vous venez de le dire aussi, l'importance des équipements collectifs au sens très large. Si on veut avoir un quartier dit complet, c'est une expression à la mode ces années-ci, mais ça reflète une réalité réelle quand même. Il faut des écoles, il faut des parcs, il faut des places pour tout le monde, les ados qui veulent faire du skateboard ou des activités comme ça. Moi j'ai rien vu dans le PPU à ma connaissance. Quelle lecture vous faites du PPU à cet égard là? Qui devrait prendre le leadership du processus pour aboutir à des équipements collectifs? Est-ce que vous avez des idées là-dessus, et comment le faire dans
265 un contexte – j'ai beaucoup de questions. Je vais revenir tantôt.

Mme CATHERINE SAINT-GERMAIN :

270 Bien, je pense que ce qui est essentiel là-dedans c'est de le faire avec la communauté. Comme par exemple, il y a certains organismes communautaires, il y en a peu sur le territoire de l'Île-des-Soeurs, mais il y en a quand même qui rejoignent ces populations-là. Ça pourrait être de passer par les parents, par les écoles, c'est de s'assurer que le processus soit participatif pour s'assurer qu'on réponde à tous les besoins.

275

Mme MARIE-MICHÈLE MONDOR :

280 Et on pense que la Ville et l'arrondissement ils ont un rôle de leadership à jouer dans la planification aussi. Je ramenait l'exemple de Griffintown aussi, des fois on n'est peut-être pas obligé de penser à tout, mais réserver des espaces, si ce n'est pas fait avant, après, il est trop tard.

LA PRÉSIDENTE :

285 Juste pour aller plus loin un peu dans votre recommandation 2, vous recommandez ce qui est souvent recommandé, c'est de trouver un maximum d'intervention pour assurer un transfert modal de la population de l'automobile vers les transports actifs et collectifs. Est-ce que dans vos recherches, vos travaux en santé publique, vous pensez à certaines pistes, juste en échange de bonnes pratiques, pour réussir des interventions. Quand on parle d'un maximum
290 d'interventions, avez-vous des pistes pour nous?

Mme MARIE-MICHÈLE MONDOR :

295 Pas spécifiquement. On pourrait en regarder avec nos collègues qui ont un petit peu plus cette expertise-là. Il y en a déjà beaucoup dans le PPU, mais on voulait souligner que c'était bien. Puis aussi, l'autre préoccupation, on va avoir un TOD, mais c'est aussi desservir l'ensemble de la population de l'Île-des-Soeurs qui n'est pas très bien desservie actuellement, qui pourrait

300 être mieux desservie par le transport collectif entre autres. Et nous, nos préoccupations aussi, bien je pense à une, c'est l'accessibilité financière aussi au transport collectif. C'est sûr que le coût peut être un obstacle à se déplacer, à se rendre, à avoir un emploi, et cetera. Donc, ça aussi que ça soit accessible financièrement, physiquement.

LA PRÉSIDENTE :

305 O.K. Merci beaucoup. Donc, c'est bon, vous avez d'autres questions? Alors, merci beaucoup.

Nous allons accueillir maintenant Maxime Brisebois et Christian Ducharme.

310 **M. CHRISTIAN DUCHARME :**

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

315 Bonsoir.

M. CHRISTIAN DUCHARME :

320 Je me présente donc, Christian Ducharme, architecte paysagiste associé chez...

LA PRÉSIDENTE :

325 Ah oui, il faut parler vraiment dans le micro.